



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
08.12.1999 Bulletin 1999/49

(51) Int Cl. 6: B65D 27/00

(21) Numéro de dépôt: 99401336.5

(22) Date de dépôt: 03.06.1999

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 05.06.1998 FR 9807092

(71) Demandeur: **Companie Europeenne De Papeterie**
16440 Roulet St Estephe (FR)

(72) Inventeur: **Epardeau, Christian Jean-Louis**
16000 Angouleme (FR)

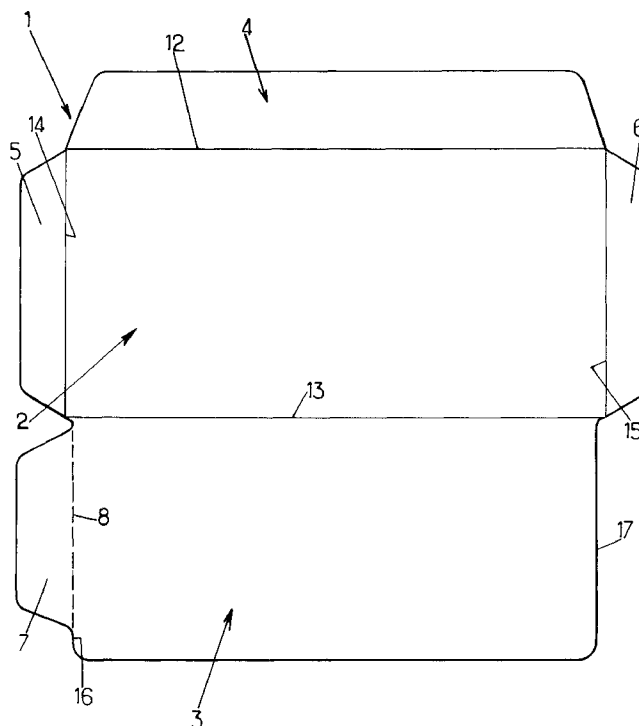
(74) Mandataire: **Bérogin, Francis**
Cabinet Plasseraud
84, rue d'Amsterdam
75440 Paris Cedex 09 (FR)

(54) Enveloppe détachable et procédé de fabrication d'une telle enveloppe

(57) L'enveloppe (1) consiste essentiellement en trois parties, à savoir, une face avant (2), une face de fond (3) opposée à cette face avant de manière à former une poche de stockage (20) présentant une ouverture d'insertion (21), et un volet rabattable (4) de fermeture

de l'ouverture. Une patte d'accrochage (7) est venue de matière avec l'une de ces trois parties, pour solidariser l'enveloppe avant son utilisation à un support extérieur de sorte que, pour utiliser l'enveloppe sous sa forme intégrale, il suffit de la désolidariser de sa patte d'accrochage.

FIG.1.



Description

[0001] La présente invention est relative à une enveloppe ou pochette.

[0002] On connaît notamment d'après le GB-A-2 260 531, des enveloppes ou pochettes qui sont essentiellement constituées de trois parties constitutives, à savoir, une face avant et une face de fond mutuellement opposées de manière à former une poche de stockage de documents qui présente une ouverture d'insertion des documents d'une part, et un volet rabattable de fermeture de ladite ouverture venu de matière avec la face avant d'autre part, au moins une patte d'accrochage étant venue de matière avec l'une des trois parties constitutives de l'enveloppe pour solidariser l'enveloppe, avant son utilisation, à un support extérieur.

[0003] Même si de telles enveloppes peuvent être aisément détachées de leurs pattes d'accrochage, la structure de ces enveloppes est assez peu résistante et la réalisation des pattes d'accrochage entraîne une perte de matière importante.

[0004] L'invention a pour but de remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus et ce, par un moyen simple et efficace.

[0005] A cet effet, selon l'invention, une enveloppe du type précité est essentiellement caractérisée en ce que la face avant est venue de matière avec la face de fond et deux pattes latérales, la face de fond étant rabattue sur les deux pattes latérales elles-mêmes repliées vers l'intérieur de la poche, en ce que la patte d'accrochage est venue de matière avec la face de fond en regard de l'une des pattes latérales de la face avant, et en ce que la patte d'accrochage est détachable de sorte qu'après arrachement, l'enveloppe est utilisée sous sa forme intègre.

[0006] Ainsi, l'enveloppe selon la présente invention peut être immobilisée sur tout support, y compris sur d'autres enveloppes, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs pattes d'accrochage, tout en étant réalisée en minimisant les pertes de matière et, après détachement de la patte d'accrochage, en reprenant la forme conventionnelle d'enveloppe, prête à être utilisée.

[0007] L'enveloppe suivant l'invention peut éventuellement comporter en outre une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la patte d'accrochage est venue de matière avec un bord latéral de la face de fond ;
- la patte d'accrochage est désolidarisable de la face de fond selon une ligne d'affaiblissement, ménagée le long de l'un des bords latéraux de la face de fond ;
- une deuxième patte d'accrochage est venue de matière avec un deuxième bord latéral de la face de fond opposé au premier bord latéral ;
- l'enveloppe est insérée dans un emballage, l'ensemble étant perforé au niveau de la patte d'accrochage pour être suspendu à un moyen de suspension. L'enveloppe peut ainsi être suspendue à un

- présentoir pour en faciliter l'utilisation ou la vente ;
- deux fenêtres translucides sont portées par la face avant et la face de fond ; et
- une fenêtre translucide s'étend depuis la face avant jusqu'à la face de fond.

[0008] La présente invention a également pour objet un ensemble d'enveloppes comprenant un empilement d'enveloppes telles que définies ci-dessus, les pattes d'accrochage des enveloppes successives étant rendues solidaires les unes des autres. Ainsi, les enveloppes peuvent être vendues sous forme de carnets à partir desquels elles sont détachées une à une sans que les enveloppes restantes ne s'éparpillent.

[0009] De préférence, les pattes d'accrochage sont rendues solidaires les unes des autres par collage.

[0010] De manière avantageuse encore, l'ensemble comprend en outre un fond rigide et une couverture souple.

[0011] La présente invention a en outre pour objet un procédé de fabrication d'enveloppes telles que définies ci-dessus, le procédé comprenant les étapes consistant à ;

- découper la forme développée de l'enveloppe, y compris la patte d'accrochage, dans une feuille de matériau ; et
- plier et rabattre la face de fond sur la face avant pour former la poche de stockage.

[0012] Un exemple de réalisation de l'invention va maintenant être décrit en regard des dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus d'une enveloppe développée selon la présente invention ;
- la figure 2 est une vue en plan de l'enveloppe de la figure 1 après pliage et collage ;
- la figure 3 est une vue de dessous de l'enveloppe de la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue en perspective d'un groupe d'enveloppes selon la présente invention et assemblées les unes aux autres le long de leur patte d'accrochage ;
- la figure 5 est une vue en perspective d'un carnet d'enveloppes selon la présente invention ;
- la figure 6 est une vue en plan à échelle réduite de l'enveloppe de la figure 3 insérée dans un film thermoplastique pour être suspendue à un crochet ; et
- les figures 7 et 8 sont des vues en plan à échelle réduite de variantes de l'enveloppe de la figure 3.

[0013] L'enveloppe 1 selon la présente invention et représentée à la figure 1 est essentiellement constituée de trois parties : une face avant 2, une face de fond 3 et un volet rabattable 4. Ces trois parties constitutives 2, 3 et 4 sont venues de matière ensemble, par exemple dans une feuille de papier, ou dans une feuille cartonnée

ou bien encore dans tout autre matériau. Dans la description ci-après, on fait référence à une enveloppe, mais on peut également appliquer l'invention à une poche qui se différencie de l'enveloppe par l'emplacement de l'ouverture d'insertion de documents ou d'objets.

[0014] Le volet rabattable 4 est situé sur un premier bord longitudinal 12 de la face avant 2 opposé à un deuxième bord longitudinal 13 de cette face à partir duquel s'étend la face de fond 3. Ce volet rabattable est sensiblement de forme trapézoïdale.

[0015] La face avant 2 est en outre venue de matière avec deux pattes latérales 5 et 6. Ces deux pattes latérales sont sensiblement de forme trapézoïdale et s'étendent de part et d'autre de la face avant 2, suivant ses deux bords latéraux 14 et 15.

[0016] L'un des trois bords libres de la face de fond 3 se prolonge par une patte d'accrochage 7.

[0017] De préférence, cette patte d'accrochage 7 est venue de matière avec la face de fond 3, suivant l'un 16 de ses deux bords latéraux 16 et 17, pour être en regard de l'une des pattes latérales 5, 6 de la face avant 2. Le bord latéral 16 est de manière avantageuse constitué par une ligne d'affaiblissement 8, délimitant ainsi la face de fond 3 de la patte d'accrochage 7.

[0018] La face avant 2 et la face de fond 3 sont sensiblement de forme rectangulaire, la surface de la face de fond 3 étant inférieure à celle de la face avant 2.

[0019] Le procédé de fabrication de l'enveloppe 1 consiste à découper, à partir d'une bobine ou d'une feuille de papier, la forme développée de l'enveloppe telle que représentée à la figure 1. Cette découpe est réalisée à l'aide de couteaux rotatifs ou d'emporte-pièces, seule la ligne d'affaiblissement 8 est réalisée à l'aide d'un couteau latéral spécial dans lequel une portion du tranchant a été remplacée par un pointillé. On constate ainsi que la présence de la patte d'accrochage 7 n'entraîne pas de dépense de matière supérieure à une enveloppe classique puisque cette patte est inscrite dans la laize de la bobine ou dans la largeur de la feuille nécessaire à la réalisation de la face avant 2 et des deux pattes latérales 5 et 6.

[0020] La réalisation de l'enveloppe consiste ensuite à replier les deux pattes latérales 5 et 6 ainsi que la face de fond 3 sur la face avant 2, puis à solidariser par collage la face de fond 3 sur les deux pattes latérales 5 et 6. On forme ainsi une poche de stockage 20 de documents présentant une ouverture d'insertion 21 en regard du volet rabattable 4.

[0021] De manière connue en soi, le volet rabattable 4 porte une bande adhésive protégée par une languette arrachable 10. Cette languette 10 est destinée à être retirée lorsque l'on veut fermer l'enveloppe par le volet rabattable 4. En variante, le volet rabattable 4 peut être gommé, autocollant ou bien encore n'avoir subi aucun traitement.

[0022] L'enveloppe 1 précédemment décrite peut être, grâce à sa patte d'accrochage 7, fixée sur n'impor-

te quel support extérieur par des techniques de fixation classique telles que l'agrafage, le piquage, la reliure, le rivetage, le brochage, la perforation ou bien encore le collage. Dans ce dernier cas, la patte d'accrochage 7 porte une zone encollée 22 sur l'une de ses faces (figure 2).

[0023] L'enveloppe utilisée possède, après avoir retiré la patte d'accrochage, une forme intègre identique à n'importe quelle enveloppe classique, c'est à dire que la face de fond 3 reprend sa forme d'origine, les bords latéraux 16 et 17 étant collés sur les pattes latérales 5 et 6, en retrait par rapport aux bords de la face avant 2, délimitant ainsi une poche de stockage classique.

[0024] En variante, une deuxième patte d'accrochage peut venir de matière avec la face de fond 3, suivant le bord latéral 17 opposé au bord latéral 16 portant la première patte d'accrochage 7.

[0025] Une première utilisation plus particulièrement intéressante consiste à, comme cela est représenté à la figure 4, former des groupes d'enveloppes 11 en réalisant un empilement d'enveloppes 1 qui sont solidarisées les unes aux autres par leurs pattes d'accrochage 7.

[0026] Lorsque l'on veut utiliser une enveloppe faisant partie d'un groupe d'enveloppes ainsi rassemblées, il suffit alors d'exercer une traction sur celle-ci pour désolidariser cette enveloppe de sa patte d'accrochage 7 le long de la ligne d'affaiblissement 8. La patte d'accrochage 7 de l'enveloppe utilisée reste solidaire de la souche constituée avec les autres pattes d'accrochage 7 du restant des enveloppes 1.

[0027] De plus, un marquage de la patte détachable 7 et de l'enveloppe correspondante permet d'obtenir la traçabilité de cette enveloppe lors de son utilisation.

[0028] En variante, on comprend que la patte d'accrochage 7 peut être par exemple située dans le prolongement du volet rabattable 4, à l'opposé de la face avant 2.

[0029] Une deuxième utilisation avantageuse de l'enveloppe décrite en regard des figures 1 à 3 consiste à réaliser, à l'aide de telles enveloppes, des carnets d'enveloppes 30 tels que celui représenté à la figure 5 et comportant un fond rigide 31 relié à une couverture souple 32. Les enveloppes sont alors solidarisées avec le fond 31 et la couverture 32 comme décrit ci-dessus. Après utilisation, les pattes d'accrochage 7 forment un talon qui reste fixé avec le fond et la couverture.

[0030] Une autre utilisation préférée de l'enveloppe suivant l'invention est représentée à la figure 6 et consiste à réaliser un sachet 40 comprenant une enveloppe 1 telle que celle décrite en regard des figures 1 à 3, qui est logée dans un film thermoplastique 41 servant de protection. Le film 41 et l'enveloppe 1 sont perforés en correspondance en un point 42 de la patte d'accrochage 7 afin d'être suspendus à un crochet d'une gondole par exemple. L'enveloppe peut ainsi vendue à l'unité sans subir d'altération de son état.

[0031] La figure 7 montre encore une autre utilisation de l'enveloppe suivant l'invention. Cette enveloppe pos-

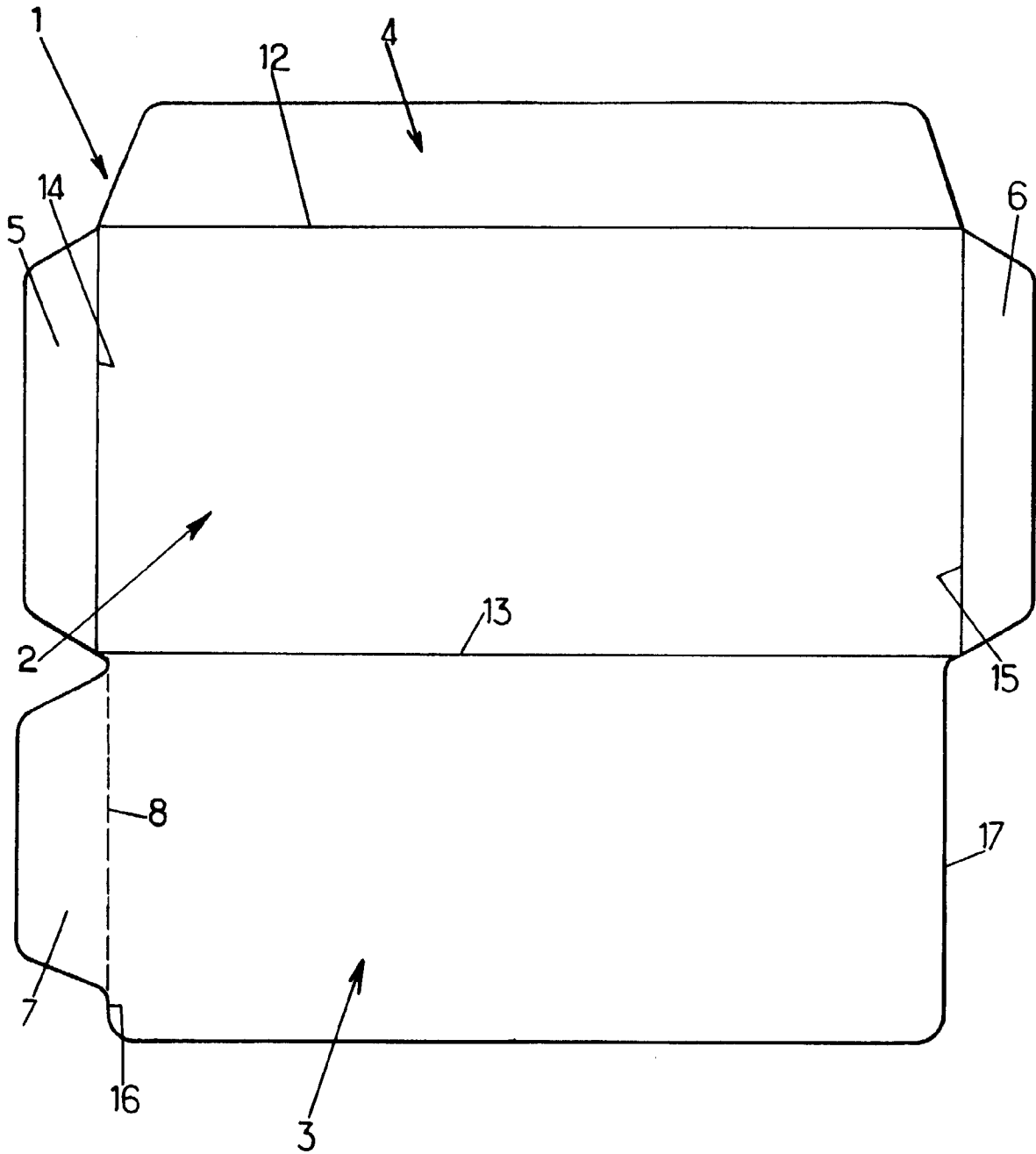
sède une ou plusieurs fenêtres translucides 50 qui sont portées par la face avant 2 et/ou la face de fond 3. La patte d'accrochage 7 est perforée en 51. Cette enveloppe peut ainsi être suspendue à un présentoir et le contenu est visible de l'extérieur. En variante, les fenêtres 50 peuvent être réunies pour former une seule fenêtre continue 55 (figure 8) qui s'étend depuis la face avant 2 jusque sur la face de fond 3, en passant par le bord longitudinal 13. En face avant, la fenêtre 55 se prolonge jusqu'au niveau du volet rabattable 4 par une extrémité 55a.

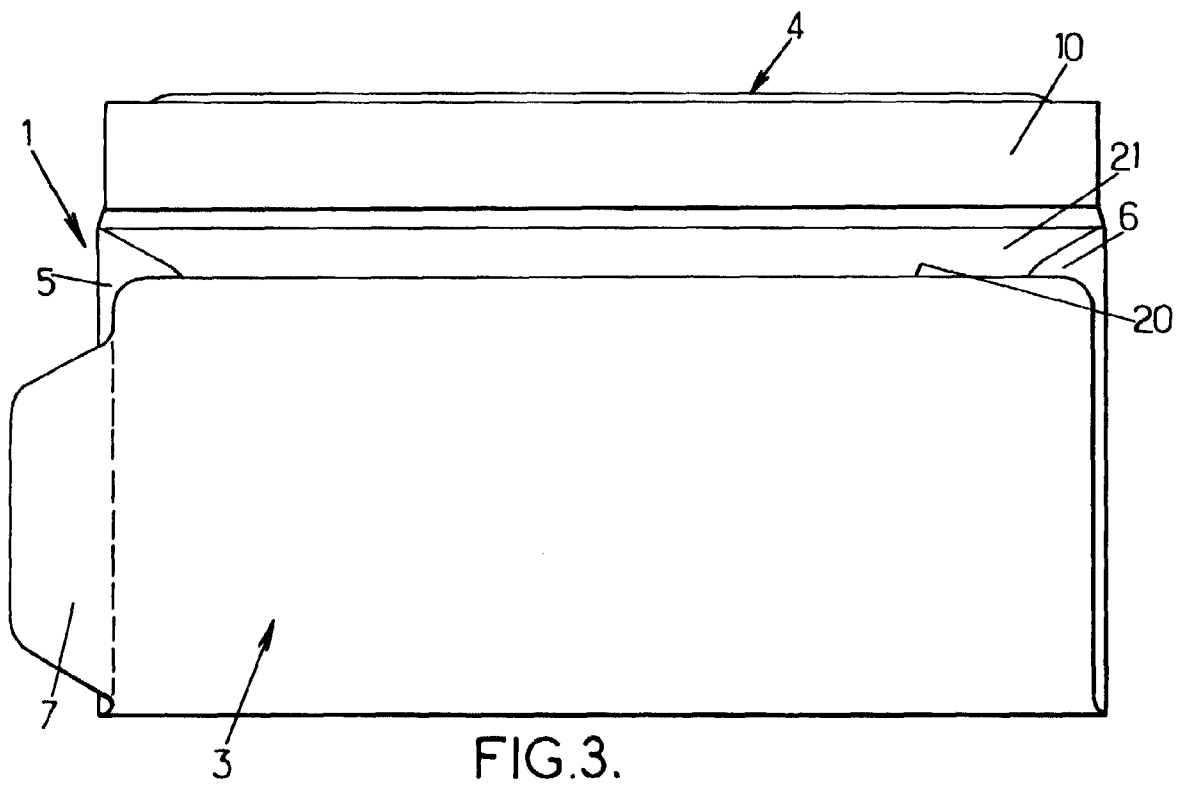
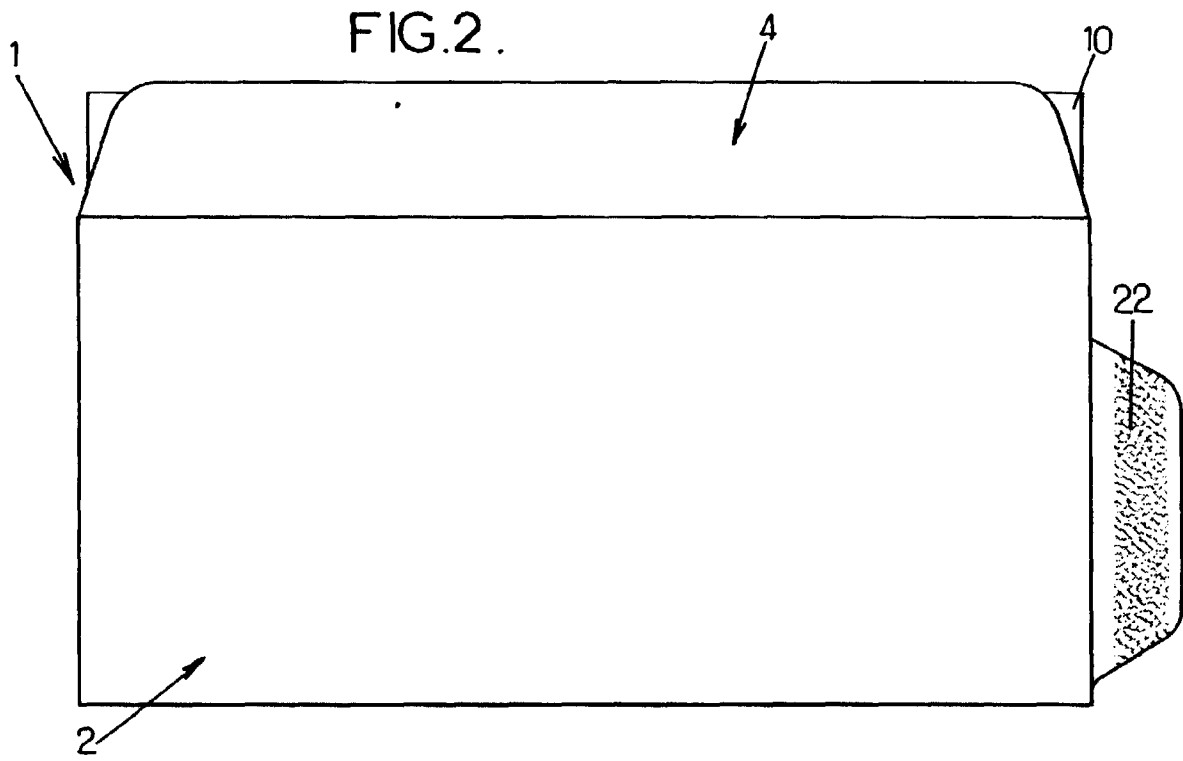
[0032] Dans d'autres variantes encore, une ou plusieurs enveloppes 1 peuvent être insérée dans une revue en étant par exemple brochées par leur patte d'accrochage au niveau de la reliure de ladite revue. Ceci permet de poster un coupon réponse également logé dans la revue. La patte d'accrochage peut par ailleurs être punaisée ou agrafée sur tout type de support.

Revendications

1. Enveloppe (1) comprenant essentiellement trois parties constitutives, d'une part une face avant (2) et une face de fond (3) mutuellement opposées de manière à former une poche de stockage (20) de documents qui présente une ouverture d'insertion (21) des documents, et d'autre part un volet rabattable (4) de fermeture de ladite ouverture (21) venu de matière avec la face avant (2), au moins une patte d'accrochage(7) étant venue de matière avec l'une des trois parties constitutives de l'enveloppe [la face avant (2), la face de fond (3), le volet rabattable (4)], pour solidariser l'enveloppe (1) avant son utilisation à un support extérieur, caractérisée en ce que la face avant (2) est venue de matière avec la face de fond (3) et deux pattes latérales (5, 6), la face de fond (3) étant rabattue sur les deux pattes latérales (5, 6) elles-mêmes repliées vers l'intérieur de la poche (20), en ce que la patte d'accrochage (7) est venue de matière avec la face de fond (3) en regard de l'une (5) des pattes latérales (5, 6) de la face avant (2), et en ce que la patte d'accrochage (7) est détachable de sorte qu'après arrachement, l'enveloppe est utilisée sous sa forme intègre.
2. Enveloppe selon la revendication 1, caractérisée en ce que la patte d'accrochage (7) est venue de matière avec un premier (16) bord latéral (16,17) de la face de fond (3).
3. Enveloppe selon la revendication 2, caractérisée en ce que la patte d'accrochage (7) est désolidarisable de la face de fond (3) selon une ligne d'affaiblissement (8), ménagée le long de l'un (16) des bords latéraux (16, 17) de la face de fond (3).
4. Enveloppe selon la revendication 2 ou 3, caractérisée en ce qu'une deuxième patte d'accrochage est venue de matière avec un deuxième (17) bord latéral (16,17) de la face de fond (3) opposé au premier bord latéral (16).
5. Enveloppe selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'enveloppe (1) est insérée dans un emballage, l'ensemble étant perforé au niveau de la patte d'accrochage (7) pour être suspendu à un moyen de suspension.
6. Enveloppe selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que deux fenêtres translucides (50) sont portées par la face avant (2) et la face de fond (3).
7. Enveloppe selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'une fenêtre translucide s'étend depuis la face avant (2) jusque sur la face de fond (3).
8. Ensemble d'enveloppes caractérisé en ce qu'il comprend un empilement d'enveloppes (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, les pattes d'accrochage (7) des enveloppes successives étant rendues solidaires les unes des autres.
9. Ensemble d'enveloppes selon la revendication 8, caractérisé en ce que les pattes d'accrochage (7) sont rendues solidaires les unes des autres par collage.
10. Ensemble d'enveloppes selon la revendication 8 ou 9, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un fond rigide (31) et une couverture souple (32).
11. Procédé de fabrication d'une enveloppe selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le procédé comprend les étapes consistant à ;
 - découper la forme développée de l'enveloppe, y compris la patte d'accrochage (7), dans une feuille de matériau ; et
 - plier et rabattre la face de fond (3) sur la face avant (2) pour former la poche de stockage.

FIG.1.





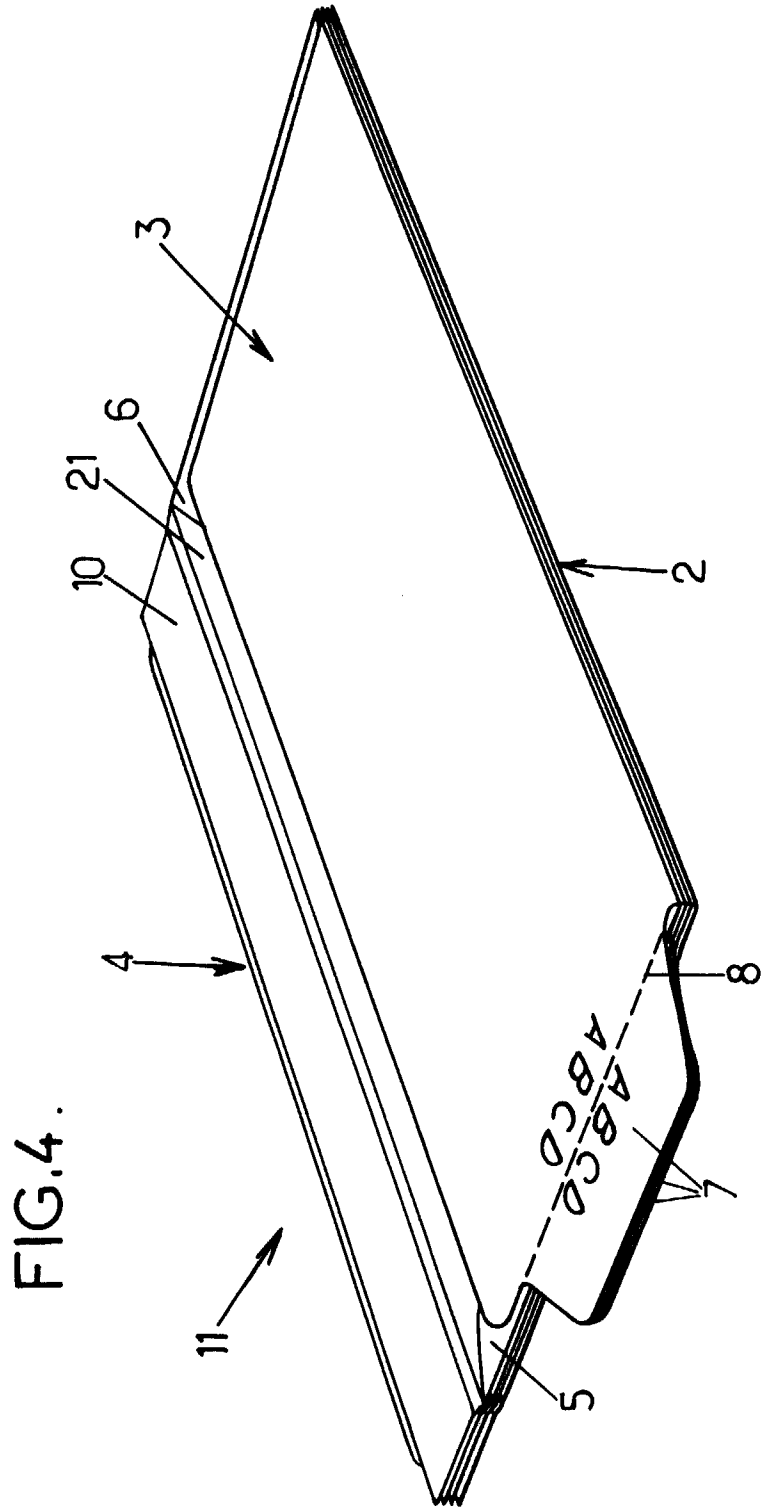


FIG. 5.

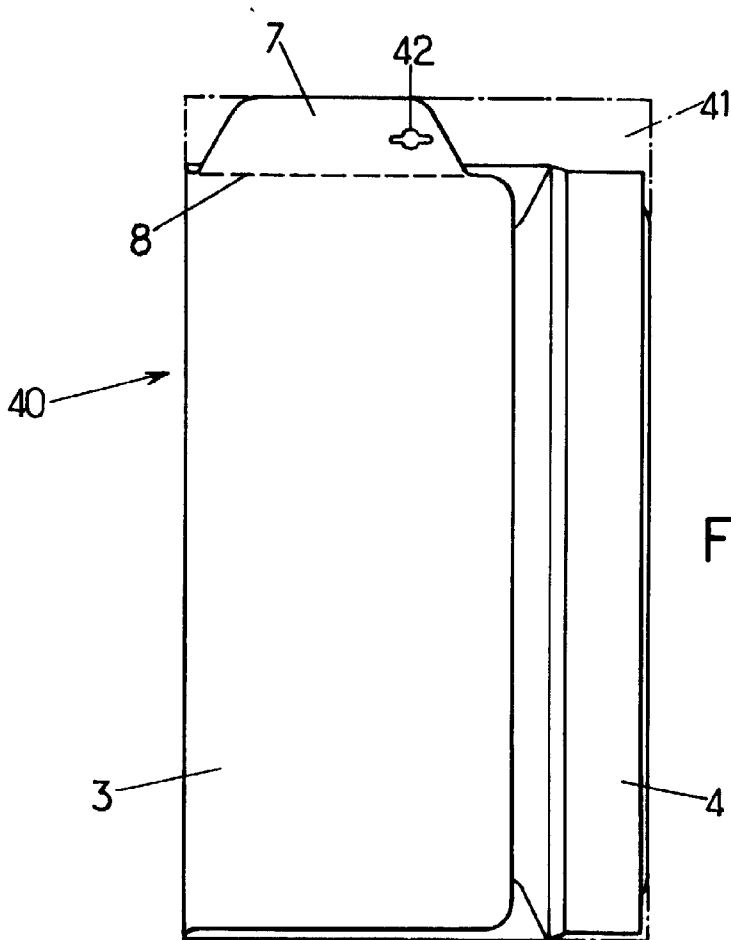
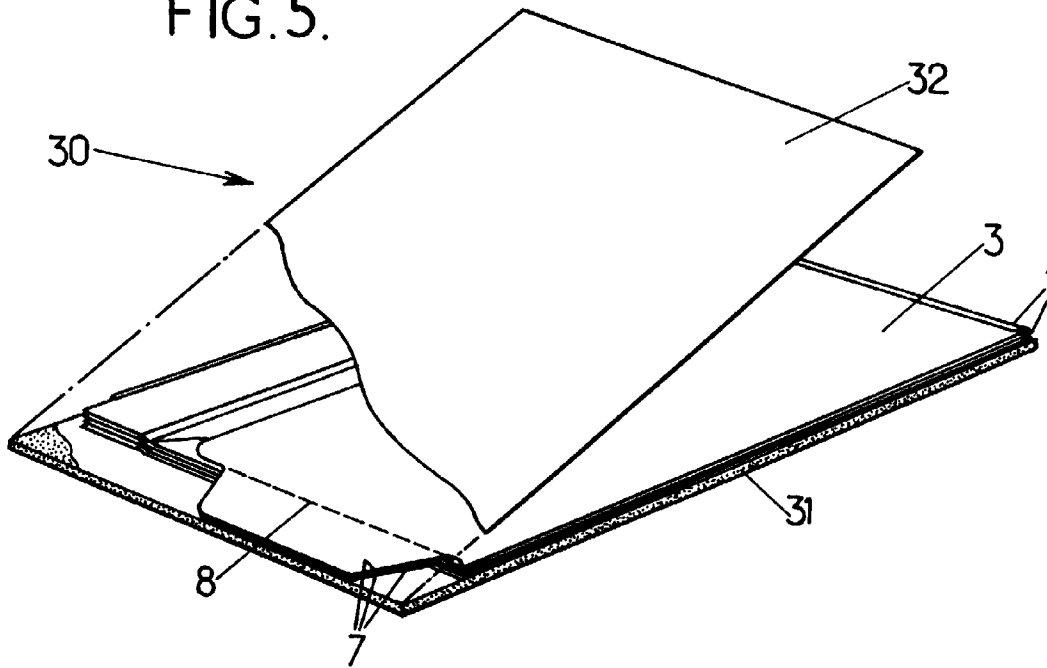


FIG. 6.

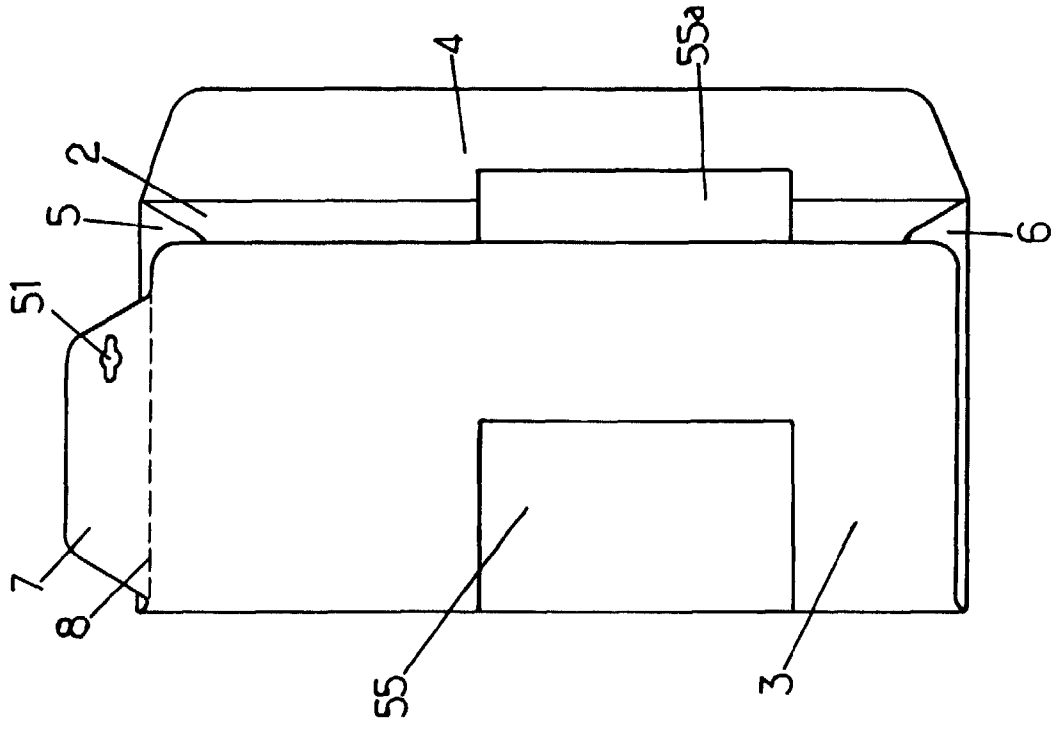


FIG. 8.

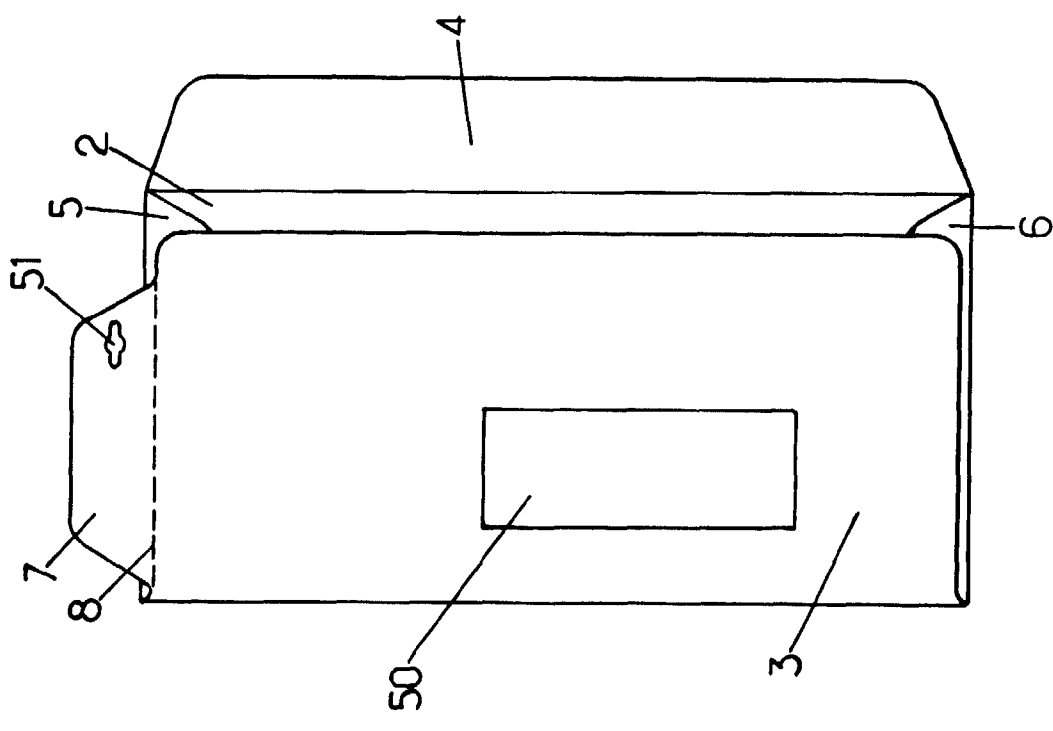


FIG. 7.



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 1336

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,A	GB 2 260 531 A (FOTHERGILL'S SEEDS) 21 avril 1993 (1993-04-21) * le document en entier *	1-3,11	B65D27/00
A	US 4 545 521 A (HIERSTEINER) 8 octobre 1985 (1985-10-08) * abrégé; figures *	1-3,5,11	
A	US 4 406 647 A (FOFFEL) 27 septembre 1983 (1983-09-27) * le document en entier *	1,11	
A	WO 96 10521 A (SHIMAZAKI) 11 avril 1996 (1996-04-11) * abrégé; figures *	1,8,9	
A	US 3 369 732 A (HANSON) 20 février 1968 (1968-02-20) * le document en entier *	1,11	
A	WO 93 18925 A (PERRINE) 30 septembre 1993 (1993-09-30) * abrégé; figures *	1,8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	US 4 886 205 A (SCHNITZER) 12 décembre 1989 (1989-12-12) * figures *	1	B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 8 septembre 1999	Examineur Gino, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 B2 (P.04/0102)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 1336

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-09-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2260531 A	21-04-1993	AU 1953692 A	22-04-1993
US 4545521 A	08-10-1985	AUCUN	
US 4406647 A	27-09-1983	US 4313557 A	02-02-1982
WO 9610521 A	11-04-1996	US 5474229 A AU 3758895 A	12-12-1995 26-04-1996
US 3369732 A	20-02-1968	AUCUN	
WO 9318925 A	30-09-1993	AU 3650793 A	21-10-1993
US 4886205 A	12-12-1989	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82